Envoyé en préfecture le 08/12/2023
Reçu en préfecture le 08/12/2023
Publié le 08/12/2023
ID : 044-200067635-20231208-12_2023_05-AU

M. Le Président : Jean-Guy CORNU

Feuillet n°2023/

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2023

Décision du 5 décembre 2023

12.2023-05	**PATRIMOINE** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « Aménagement/création d'espaces verts de la rue des Rosiers dans le parc d'activités de Tabari à Clisson »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°26.09.2023-18 du Conseil communautaire en date du 26 septembre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

Considérant l'entretien nécessaire des végétaux existants rue des Rosiers dans le parc d'activités de Tabari à Clisson, leur consommation en eau et leur bonne tenue dans l'année, il a été décidé de les supprimer et les remplacer par des végétaux demandant moins d'entretien, moins d'eau et une meilleure tenue dans l'année et créer des zones enherbées au droit des sorties d'entreprises et des passages piétons,

Considérant que la société ARBORA, sise La Colonne Torfou - 49660 SEVREMOINE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : de conclure un contrat pour l'aménagement/création d'espaces verts de la rue des Rosiers dans le parc d'activités de Tabari à Clisson, avec la société ARBORA, sise La Colonne Torfou - 49660 SEVREMOINE, pour un montant de 8 200,00 € H.T. soit 9 840,00 € T.T.C.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Trésorier Communautaire.

« Pour extrait conforme au registre »

À Clisson
Le 07/12/2023
Jean-Guy CORNU
Président

CLISSON SÈVRE ET MAINE AGGLO